



Vos prestations Caf

Attestation de paiement

N° DOSSIER :
1204376 Q

NOUS CONTACTER :
Nous téléphoner :

3230 Service gratuit
+ prix appel

Nous écrire :
Caf de Paris
75656 PARIS CEDEX 13
Tous nos contacts sur caf.fr

751

Monsieur MARCO DE CAMPOS MADRIGAL
92 BOULEVARD DE CHARONNE
75020 PARIS

Le 14/11/2023

Le directeur de la Caf de Paris certifie que :

MARCO DE CAMPOS MADRIGAL, né le 08/09/2003

a perçu les prestations suivantes pour le mois d'**octobre 2023** :

PRESTATIONS	MONTANT
Allocation de logement	282,00 €
Allocation de logement rappel sur la période de 01/09/2023 à 30/09/2023	271,00 €
Soit au total	553,00 €

QUOTIENT FAMILIAL

octobre 2023 : non disponible

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf de Paris.

Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

La loi 78-17« informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATPAI F 141120231652 450004 AL

NAT20A

PAGE 1/2

MAT 1204376 Q -

IDX B 1041101 V 751 -



1204376104110000000

L'accès à vos données personnelles

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales - 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, celle-ci ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre Caisse d'allocations familiales de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la Cnaf. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre 1er du titre 1er du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATPAI F 141120231652 450004 AL

NAT20A

PAGE 2/2

MAT 1204376 Q -

IDX B 1041101 V 751 -



12043761041100000000